



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3818

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Lung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3818**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

Créations d'emplois*Direction générale*

Pour mettre en œuvre le projet de métropole grand lyonnaise, une mission spécifique sera mise en place et pilotée par un directeur général adjoint dont le poste a été créé par délibération n° 2013-3537 du Conseil du 18 février 2013. Aussi, est-il nécessaire d'affecter à cette entité des ressources pour assurer le suivi du projet et l'analyse des modalités d'exercice des compétences de la future métropole.

Cette proposition d'évolution organisationnelle fait l'objet d'un avis du comité technique paritaire du 21 mars 2013.

Hors l'emploi de directeur de mission, les moyens nécessaires ont été identifiés comme suit :

- un directeur de projet ressources (cadre A) pour suivre l'évaluation et l'étude des modalités de transferts des charges et de ressources humaines, financières, en systèmes d'information, immobilières, nécessaires à la création de la métropole au 1er janvier 2015 et l'intégration des services de la Communauté urbaine et du Conseil général dans la future métropole,

- un directeur de projet politiques publiques (cadre A) pour définir les politiques publiques de la future métropole grand lyonnaise, qu'il s'agisse des compétences existantes de la Communauté urbaine (voirie, déplacement, propreté des espaces publics, espaces naturels et environnement, eau, aménagement, urbanisme, habitat, logement, énergie, très haut débit, tourisme, sport, développement économique, etc.) mais aussi des compétences actuelles du Conseil général (action sociale, éducation, transports scolaires, culture, insertion, etc.),

- un directeur de projet territoires (cadre A) assurant le lien entre la création de la métropole et les territoires (communes, conférences locales des maires). Dans la perspective de la création de la métropole, il sera en charge, avec les communes, de la détermination des modalités d'exercice des compétences de la nouvelle collectivité sur le territoire,

- un chargé de concertation et de communication (cadre A) pour concevoir et mettre en œuvre la politique de communication et de concertation de la mission en charge du projet de métropole grand lyonnaise,

- un chargé de mission études comparatives préparatoires à la création de la métropole dans ses aspects politiques publiques et modalités d'exercice des compétences en lien avec les territoires (cadre A),

- un assistant administratif de catégorie C, pour venir en appui à l'équipe de la mission métropole dans les domaines du secrétariat, de la gestion d'agenda, bureautique, logistique, accueil, classement et archivage.

Sur les 5 emplois de catégories A nécessaires, 3 seront redéployés et 2 feront l'objet d'une création. L'emploi de catégorie C sera, quant à lui, créé.

Ces créations se feront à masse salariale constante ;

Direction de la propreté

A l'instar de la direction de la voirie (délibération n° 2012-2751 du Conseil du 13 février 2012), les missions du directeur de la propreté évoluent sur des missions de directeur général adjoint.

Il s'avère, en effet, que cette direction, soumise à de fortes tensions liées à l'exigence d'un haut niveau de service à la population, doit faire l'objet d'un chantier structurel qui portera, notamment, sur l'organisation et sur les modes de management et de gestion de la direction. Cette mission doit être confiée à un cadre de haut niveau, et conduite en proximité immédiate du directeur général.

Cette évolution en emploi fonctionnel témoigne ainsi de l'importance croissante des enjeux qu'incarne la direction de la propreté, tant en termes de vie quotidienne des populations que de gestion des ressources budgétaires et humaines de la Communauté urbaine.

Cette création se fera à masse salariale constante ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve** les créations d'emplois.

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Direction générale				
Direction générale	13120095	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	directeur de projets	évolution de l'organisation (CTP du 21 mars 2013)
	13120096	élève administrateur administrateur administrateur hors classe	chargé d'études	évolution de l'organisation (CTP du 21 mars 2013)
	13120097	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2ème classe adjoint administratif principal 1ère classe	assistant administratif	évolution de l'organisation (CTP du 21 mars 2013)
Direction de la propreté	13532167	directeur général adjoint des services communautaires	directeur général adjoint	création

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.